

The Green Organic Dutchman annonce les résultats du vote de son assemblée générale annuelle et extraordinaire 2021

TORONTO, le 29 juin 2021 – The Green Organic Dutchman Holdings Ltd. (la « Société » ou « TGO ») (TSX : TGO) (US-OTC : TGO) a annoncé aujourd'hui les résultats du vote de son assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société (la « réunion ») tenue ce matin dans un format virtuel.

Toutes les questions soumises aux actionnaires aux fins d'examen et d'approbation telles qu'énoncées dans la circulaire d'information de la direction de la Société datée du 13 mai 2021 (la « Circulaire ») ont été approuvées par la majorité requise des voix exprimées à l'Assemblée. En particulier, les actionnaires ont approuvé le nombre d'administrateurs de la Société devant être fixé à sept (7), et ont approuvé l'élection de tous les administrateurs nommés comme suit :

Administrateurs proposés	Nombre d'actions		Pourcentage des votes en faveur
	En faveur	Abstention	
Jeffrey J. Scott	93,539,228	2,589,625	97.31%
Sean Bovington	94,505,011	1,623,842	98.31%
Marc Bertrand	75,027,055	21,101,798	78.05%
Nicholas G. Kirton	90,743,095	5,385,758	94.40%
Dr. Caroline MacCallum	88,498,194	7,630,659	92.06%
Jacques Dessureault	90,323,660	5,805,193	93.96%
Adam Jaffe	90,508,072	5,620,781	94.15%

En outre, les actionnaires ont également approuvé les points suivants à l'ordre du jour de l'Assemblée : la nomination de KPMG LLP en tant que commissaire aux comptes de la Société pour l'année à venir et l'autorisation des administrateurs de fixer leur rémunération, et les droits d'options d'achat d'actions non attribués pouvant être émis en vertu du plan d'options d'achat d'actions de 10% en vigueur jusqu'au 29 juin 2024.

Le nombre total d'actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») représentées par les actionnaires et par procuration à l'assemblée était de 160 948 509 actions ordinaires, représentant 30,48 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la Société à la date de référence du 10 mai, 2021. Les résultats détaillés du vote sont disponibles sous le profil

de la Société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Un enregistrement de l'Assemblée est disponible sur le site Web de la Société à l'adresse : <https://tgod.ca/2021proxymaterials>.

À propos de The Green Organic Dutchman Holdings Ltd.

The Green Organic Dutchman Holdings Ltd. (TSX: [TGOD](#)) (US - OTC: TGODF) est une entreprise de cannabis biologique de qualité supérieure axée sur le marché de la santé et du bien-être. Son cannabis certifié biologique est cultivé dans un sol vivant, comme le veut la nature. La société s'engage à cultiver un avenir meilleur en produisant ses produits de manière responsable, avec moins de déchets et d'impact sur l'environnement. Ses deux installations canadiennes sont construites selon les normes de certification LEED et ses produits sont vendus dans des emballages recyclables. Au Canada, TGOD prévoit d'élargir son portefeuille de produits en lançant une série de produits de cannabis de nouvelle génération tels que des thés biologiques, des infuseurs et des vapoteurs. Par le biais de sa filiale européenne, HemPoland, la Société distribue également de l'huile de chanvre CBD de première qualité et des cosmétiques imprégnés de CBD en Europe. En tirant parti de la science et de la technologie, TGOD exploite la puissance de la nature, de la semence à la vente.

Les actions ordinaires et les bons de souscription de TGOD émis en vertu des actes d'acte datés du 1er novembre 2017, du 19 décembre 2019, du 12 juin 2020, du 23 octobre 2020 et du 10 décembre 2020 se négocient à la TSX sous le symbole « TGOD », « TGOD.WT», « TGOD.WS», «TGOD.WR» , «TGOD.WA» et «TGOD.WB» respectivement, et TGODF se négocie aux États-Unis sur l'OTCQX. Pour plus d'informations sur le Néerlandais Organic vert Holdings Ltd., s'il vous plaît visitez www.tgod.ca .

RENSEIGNEMENTS :

Relations avec les médias:

Sébastien Bouchard

sbouchard@tgod.ca

(647) 272-2476

Relations avec les investisseurs:

Shane Dungey

sdungey@tgod.ca

(403) 389-9911

Mise en garde concernant les informations prospectives

Ce communiqué de presse comprend des déclarations contenant certaines « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (« déclarations prospectives »). Les déclarations prospectives sont souvent caractérisées par des mots tels que « planifier », « continuer », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « croire », « anticiper », « estimer », « pouvoir », « potentiel », « proposé » et d'autres mots similaires, ou des déclarations selon lesquelles certains événements ou conditions « pourraient » ou « se produiraient ». Ces déclarations ne sont que des prédictions. Diverses hypothèses ont été utilisées pour tirer les conclusions ou faire les projections contenues dans les déclarations prospectives tout

au long de ce communiqué de presse. Les déclarations prospectives sont fondées sur les opinions et les estimations de la direction à la date à laquelle les déclarations sont faites et sont soumises à divers risques et incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux projetés dans les prévisions prospectives. La Société n'a aucune obligation et décline expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si expressément requis par la loi applicable.

Ni le TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de Toronto) n'acceptent la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude de ce communiqué.